

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédérick BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## **VECO 002-387/19/CT**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour 2019**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPEATSV 19/17374/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la Métropole a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence.

#### **I - Présentation de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée :**

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise.

Nb : Le territoire Est constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille.

#### **II - Chiffres Clés 2018 :**

- 137 adhérents (100 en 2017) directs représentant 300 entreprises
- 15 membres du CA
- 3 commissions composées de dirigeants d'entreprises
- 2 permanents (1 supplémentaire)

#### **III - Missions :**

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la mobilité, l'emploi, le marketing territorial et la recherche de synergies interentreprises.

#### **IV- Résultats 2018 :**

##### **Actions en faveur du réseau inter-entreprises**

Signé le 18 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

*L'audit réalisé durant l'année pour cibler les besoins des entreprises, a permis de mettre en place les évènements suivants :*

- Petits déjeuners
- After-work
- Déjeuner Instant Formation & Recrutement
- Business Snackin' ( co-construites avec l'association de zones d'activités Pôle Alpha d'Aubagne)

*Création d'une nouvelle commission :*

Dans une volonté d'ouverture sur son territoire, LEHV s'est investie particulièrement sur la zone de La Capelette à travers « la Commission Capelette ». L'association a ainsi initié une vraie synergie en fédérant les entreprises présentes pour partager des enjeux communs.

*Développement Durable :*

LEHV porte le projet d'écologie territoriale, METSIE, qui repose sur une logique d'économie circulaire et de mutualisation, dans laquelle les équipements, compétences ou services peuvent être partagés, revalorisés, voire utilisés en boucle par les entreprises du territoire.

### **Actions en faveur de la mobilité**

Un Plan de déplacement Inter-Entreprises PDIE est en cours de réalisation pour le territoire Est. A cet effet, en 2018, la DGA Mobilité a accordé une subvention de 20 000 € (délibérée le 18/05/2018). L'association a obtenu le 2<sup>e</sup> prix « Solu-mob » appel à projets lancé par la Métropole.

Cette subvention de 94 750 € va contribuer à :

- La création d'une plateforme de co-voiturage
- La mise en place de navettes desservant les entreprises du territoire
- La création d'évènements incitant les salariés à ne pas utiliser leurs voitures ou encore la mise à disposition de modes de transports alternatifs à la voiture (comme le vélo).

### **Actions en faveur de l'emploi**

Concernant la thématique de l'emploi, l'association a participé activement aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10 et la Mairie du 11/12. Ainsi qu'au forum emploi Vallée de l'Huveaune, rendez-vous incontournable du territoire (61 entreprises, 800 offres et 1100 demandeurs d'emplois). Cette année encore le dispositif Master Class a permis le recrutement ciblé dans la filière industrie de 11 personnes sur 12 candidats. Les industriels de la zone (Heineken, Arkema ...) se sont coordonnés et mobilisés pour répondre aux besoins de ce secteur.

L'ensemble de ces actions ont contribué à augmenter de + 37% leur nombre d'adhérents en 2018.

### **V- Programme d'actions 2019 :**

L'association LEHV a recruté un deuxième permanent par l'intermédiaire du dispositif Ardan, afin de renforcer l'animation et la promotion du réseau.

### **Le programme d'animations impulsé par la nouvelle équipe aura pour vertu de dynamiser le territoire en multipliant :**

- les rencontres entre les entreprises
- d'impliquer leurs adhérents
- d'attirer de nouvelles entreprises (objectifs : +40 adhésions supplémentaires pour 2019).

*Au total 50 évènements sont programmés sur 2019 :*

- 10 Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.

**Signé le 18 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019**

- 2 Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- 25 rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « Commission Industrie », « Commission Commerce » « Commission Santé » et « Commission Capelette ».
- 10 After-Work et Petit-Déj'.
- 2 événements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 événement VIP, le « Club Partenaires » un événement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- 1 événement sportif : course pédestre la Nocturne « Lions Club Marseille Doyen ».

### **Actions en faveur de l'emploi**

Outre son implication aux forums de l'emploi organisés par la Mairie du 9/10, la Mairie du 11/12 et au forum « Vallée de l'huveaune », l'association souhaite mettre en place un dispositif qui permettrait de déposer des CV sur leur site internet. Le but est de simplifier le recrutement des entreprises adhérentes et de dynamiser l'emploi sur le territoire.

### **Marketing territorial**

L'association envisage de se doter :

- d'un nouveau site internet (www.lehv.fr)
- d'une revue économique (biannuelle) : visibilité sur les projets de l'association, découvrir/s'inscrire aux événements et de promouvoir les adhérents et partenaires

### **Actions en faveur de la mobilité**

Déploiement du plan de déplacement inter-entreprises de la Vallée de l'Huveaune.

## **VI - Budget prévisionnel 2019 :**

Le budget prévisionnel 2019 de 86 000 euros est en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'émettre un avis sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole concernant une subvention à hauteur de 20.000 euros pour le

Développement Economique et 10.000 euros pour la Mobilité à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

**Signé le 18 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019**

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

## **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

### **DELIBERE**

#### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019